



MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | NOUVELLES | GALERIE | FAQ | LEXIQUE | RENSEIGNEMENTS

Vous êtes ici : Accueil > Le ministère > Plans d'accessibilité > Plan d'accessibilité 2009-10

**Votre ministère**

▶ Renforcer les relations

▶ Qualité de vie

▶ Opportunités économiques

▶ Revendications territoriales

▶ Ressources et liens

▶ Le coin des enfants

▶ Zone jeunesse

**Votre gouvernement**

**Renseignements**

Partager cette page

Plan d'accessibilité 2009-10

ISSN 1708-5071

La [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et mises en œuvre en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement de l'Ontario se prépare à faire de l'Ontario une province accessible à compter de janvier 2010 lors de l'entrée en vigueur de la première norme, soit celle pour les services à la clientèle.

Chaque année, le gouvernement définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles par l'entremise des plans d'accessibilité annuels exigés par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Se fondant sur le plan de l'année dernière, le plan d'accessibilité de 2009-2010 continuera à faire progresser le ministère des Affaires autochtones en fonction de l'objectif de faire de l'Ontario une province accessible pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

On peut obtenir les liens aux plans des autres ministères en cliquant sur : [http://www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/ministry/accessibilityPlans/ministries\\_accplans10.htm](http://www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/ministry/accessibilityPlans/ministries_accplans10.htm).

Table des matières

1. Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle
- ▶ Politiques, procédures et pratiques relatives à l'accessibilité

▶ Politiques et pratiques relatives à la fourniture de biens ou de services aux personnes handicapées

▶ Formation et sensibilisation en matière d'accessibilité

▶ Processus de rétroaction sur l'accessibilité

▶ Avis aux personnes handicapées de toute perturbation de services

▶ Politiques et pratiques en matière d'accessibilité – Perturbation des services

▶ Meilleures communications générales avec les personnes handicapées : Engagement à tenir des réunions accessibles

▶ Meilleures communications générales avec les personnes handicapées (médias accessibles)

▶ Meilleures communications générales avec les personnes handicapées : répondre aux normes d'accessibilité en ce qui a trait au site Web public

▶ Participation au Réseau des responsables des mesures d'accessibilité de la FPO

- 2. Mise à jour sur les autres exigences en matière d'accessibilité
  - ▶ Secteur d'intérêt : Planification et mise en oeuvre de la LAPHO par la FPO
  - ▶ Secteur d'intérêt : Milieu bâti
  - ▶ Secteur d'intérêt : Élaboration de normes en matière d'emploi
  - ▶ Secteur d'intérêt : Élaboration de normes en matière d'information et de communications
  - ▶ AccessOPS
  - ▶ Mise en oeuvre des initiatives en matière d'information et de technologie de l'information au niveau de l'entreprise à l'appui de la nouvelle norme relative à l'information et aux communications en vertu de la LAPHO
- 3. Renseignements

Matières [1](#) [2](#) [3](#) [Prochaine](#) >



# MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | NOUVELLES | GALERIE | FAQ | LEXIQUE | RENSEIGNEMENTS

Vous êtes ici : Accueil > Le ministère > Plans d'accessibilité > Plan d'accessibilité 2009-10 > Mise à jour sur les autres exigences en matière d'accessibilité

**Votre ministère** ▼

- ▶ Renforcer les relations
- ▶ Qualité de vie
- ▶ Opportunités économiques
- ▶ Revendications territoriales
- ▶ Ressources et liens
- ▶ Le coin des enfants
- ▶ Zone jeunesse

**Votre gouvernement** >

**Renseignements** >

Partager cette page

## Mise à jour sur les autres exigences en matière d'accessibilité

- ▶ Secteur d'intérêt : Planification et mise en oeuvre de la LAPHO par la FPO
- ▶ Secteur d'intérêt : Milieu bâti
- ▶ Secteur d'intérêt : Élaboration de normes en matière d'emploi
- ▶ Secteur d'intérêt : Élaboration de normes en matière d'information et de communications
- ▶ AccessOPS
- ▶ Mise en oeuvre des initiatives en matière d'information et de technologie de l'information au niveau de l'entreprise à l'appui de la nouvelle norme relative à l'information et aux communications en vertu de la LAPHO

### Secteur d'intérêt : Planification et mise en oeuvre de la LAPHO par la FPO

#### Participation aux forums et aux processus de planification de la LAPHO

**Incidence** : Loi et Règlements

#### Engagement :

Le MAA participera pleinement au Réseau des responsables des mesures d'accessibilité de la FPO en ce qui concerne la LAPHO, à toutes les réunions des responsables de la planification à l'échelle de la FPO ainsi qu'aux forums sur la LA-PHO.

**État** : Permanent

#### Action(s) proposée(s) :

L'ADO s'est vue confier la responsabilité, pour l'ensemble du gouvernement, d'assurer la planification et la mise en oeuvre des mesures d'accessibilité pour le MAA. Le Comité des opérations du MAA assumera un rôle de soutien à la gestion des programmes. Le responsable des mesures d'accessibilité représentera officiellement le Ministère lors de tous les forums et réunions sur les mesures d'accessibilité; de plus, il vérifiera que tous les processus relatifs à l'accessibilité sont respectés.

**Calendrier de mise en oeuvre** : Participation et soutien permanents en ce qui a trait aux réunions et aux forums de la FPO jusqu'en mars 2011.

#### Résultats obtenus :

Le MAA poursuit son soutien à la planification et à la mise en oeuvre des mesures d'accessibilité de la FPO. En cours, conformément au calendrier.

#### Soutien au programme pluriannuel d'accessibilité de la FPO

#### Engagement :

Le MAA soutiendra l'élaboration et la mise en oeuvre du programme pluriannuel d'accessibilité de la FPO.

**État :** Permanent

**Action(s) proposée(s) :**

Le programme pluriannuel d'accessibilité de la FPO harmonisera et coordonnera des initiatives qui éliminent et empêchent la création des obstacles pour les personnes handicapées. Le MAA est déterminé à soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre de ce programme.

**Calendrier de mise en oeuvre :** Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel jusqu'en mars 2011.

**Résultats obtenus :**

Le MAA continue de participer aux forums, réunions et processus associés à l'élaboration et à la diffusion du programme pluriannuel d'accessibilité de la FPO. Les autres éléments de l'engagement sont en cours de réalisation, conformément au calendrier.

**Secteur d'intérêt : Milieu bâti**

HAUT DE LA PAGE ^

**Installations sans obstacle**

**Incidence :** Réglementation et politique

**État :** Réalisé

**Engagement :**

Le MAA respectera les normes en matière d'installations sans obstacle dans ses activités d'acquisition, de construction ou de rénovation importantes d'installations existantes ou louées. Pendant l'automne 2008 et au début de l'hiver 2009, le MAA a emménagé dans un nouveau bâtiment situé au 160, rue Bloor Est, Toronto.

**Action(s) proposée(s) :**

Le personnel du MAA a déménagé dans le nouvel environnement de travail sans obstacle à Noël 2008. Ces installations sont conformes aux normes applicables aux bâtiments du gouvernement.

**Calendrier de mise en oeuvre :** Réalisé au cours de l'exercice 2008-2009.

**Résultats obtenus :**

Réalisé. Le personnel du MAA a effectivement déménagé dans un nouveau bâtiment sans obstacle situé au 160, rue Bloor Est, Toronto. L'ensemble des rénovations respecte constamment les principes des installations sans obstacle.

**Élaboration de normes pour le milieu bâti**

**Incidence :** Règlement et politique

**Engagement :**

Le responsable de l'accessibilité du MAA participera au Comité interministériel du milieu bâti (CIMB) de la FPO.

**État :** Permanent

**Action(s) proposée(s) :**

La FPO a établi un Comité interministériel pour soutenir l'élaboration de la norme d'accessibilité du milieu bâti de la LAPHO. En 2009-2010, le responsable de l'accessibilité sera un participant important du CIMB.

**Calendrier de mise en oeuvre :** Participe au CIMB tout au long des exercices 2009-2010 et 2010-2011 jusqu'à la fin du processus de création de la norme.

**Résultats obtenus :**

Le MAA continue à soutenir le Comité interministériel du milieu bâti de la FPO et à y participer.

## Secteur d'intérêt : Élaboration de normes en matière d'emploi

HAUT DE LA PAGE ^

**Incidence :** Règlement

**Engagement :**

Le responsable de l'accessibilité du MAA participera au Comité interministériel du milieu bâti de la FPO.

**État :** Nouveau

**Action(s) proposée(s) :**

La FPO a établi un Comité interministériel pour soutenir l'élaboration d'une norme en matière d'emploi en vertu de la LPHO. En 2009-10, le responsable de l'accessibilité du MAA participera activement au CI sur l'emploi.

**Calendrier de mise en oeuvre :** Participer au CI tout au long des exercices 2009-2010 et 2010-2011 jusqu'à la fin du processus d'élaboration de la norme.

**Résultats obtenus :**

Le MAA continue à soutenir le Comité interministériel de la FPO et à y participer.

## Secteur d'intérêt : Élaboration de normes en matière d'information et de communications

HAUT DE LA PAGE ^

### Élaboration d'une norme en matière d'information et de communications en vertu de la LPHO

**Incidence :** Règlement

**Engagement :**

Le MAA s'engagera, au besoin, à soutenir la création et l'examen de la norme en matière d'information et de communications en vertu de la LPHO.

**État :** Nouveau

**Action(s) proposée(s) :**

La FPO a établi un Comité interministériel afin de créer une norme en matière d'information et de communications en vertu de la LPHO. Le MAA sera tenu au fait de la progression du processus de création de la norme et participera au processus d'examen de la norme de la FPO avant sa prise d'effet.

**Calendrier de mise en oeuvre :** Participer aux processus d'examen tout au long des exercices 2009-2010 et 2010-2011 jusqu'à la fin du processus d'élaboration de la norme.

**Résultats obtenus :** En cours.

---

### AccessOPS

**Incidence :** Service

**Engagement :**

Le MAA sensibilisera son personnel et augmentera l'utilisation du site intranet AccessOPS.

**État :** Nouveau

**Action(s) proposée(s) :**

Sensibilisation permanente au site de la FPO dans l'ensemble du MAA afin de demeurer au fait du processus de planification et de mise en oeuvre en matière d'accessibilité au sein de la FPO.

**Calendrier de mise en oeuvre :** novembre 2009 - mars 2010.

**Résultats obtenus :**

Collaboration continue avec le personnel du MAA concernant la sensibilisation et l'utilisation du site intranet AccessOPS.

---

**Mise en oeuvre des initiatives en matière d'information et de technologie de l'information au niveau de l'entreprise à l'appui de la nouvelle norme relative à l'information et aux communications en vertu de la LAPHO**

**Incidence :** Politique

**Engagement :**

Le MAA soutiendra et mettra en oeuvre tous les programmes et initiatives de la FPO concernant la norme de la LAPHO pour l'information et les communications.

**État :** Nouveau

**Action(s) proposée(s) :**

En mars 2007, le Conseil des cadres supérieurs de la technologie de l'information de la FPO a mis sur pied le Centre d'excellence en matière d'accessibilité à l'information et aux communications en soutien aux efforts du Ministère visant à répondre aux exigences de la nouvelle norme relative à l'information et aux communications. Le MAA se tiendra au fait de ces initiatives et programmes et en soutiendra la mise en oeuvre au besoin.

**Calendrier de mise en oeuvre :** Mise en oeuvre permanente jusqu'en mars 2011.

**Résultats obtenus :** En cours

[← Matières](#)   [1](#) [2](#) [3](#)   [Prochaine →](#)



MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | NOUVELLES | GALERIE | FAQ | LEXIQUE | RENSEIGNEMENTS

Vous êtes ici : Accueil > Le ministère > Plans d'accessibilité > Plan d'accessibilité 2009-10 > Renseignements

**Votre ministère**

▶ Renforcer les relations

▶ Qualité de vie

▶ Opportunités économiques

▶ Revendications territoriales

▶ Ressources et liens

▶ Le coin des enfants

▶ Zone jeunesse

**Votre gouvernement**

**Renseignements**

Partager cette page

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère.

Personne-ressource : Ron Evers, responsable de l'accessibilité, ministère des Affaires autochtones

Renseignements généraux : 613 342-0952

Numéro ATS : 1 866 686-6072

Renseignements généraux : 416 326-4740; Téléc. : 416 326-4017

[Courriel](#)

[Site Web du Ministère](#)

Rendez-vous sur le [site d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

ServiceOntario Publications  
777 Bay Street, Bureau M212, Niveau Market  
Toronto ON M5G 2C8  
Tél. : 416 326-5300 ou sans frais : 1 800 668-9938  
Service ATS : 1 800 268-7095  
Téléc. : 613 545-4223

[Site Web](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-5063 (version imprimée)  
ISSN 1708-5071 (HTML)

[This document is available in English.](#)